

Projet de procès-verbal de la réunion du comité de développement agricole de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, tenue le lundi 6 octobre 2025 à 10h30, au Centre culturel de Caraquet.

Étaient présents :

Reno Poirier
Alexis Légère
Alexandra Caissie
Jeanne d'Arc Lavoie
Vanessa Haché Breau
Jesse Chiasson

Benjamin Kocyla, CSRPA
Cédric Vienneau, CSRPA
Sophie Bertin, CSRPA
Claude Gallant, CSRPA

Étaient absents :

Dorice Pinet
Marion Tétégan Simon

Monsieur Benjamin Kocyla, directeur du Service d'urbanisme et président du comité, appelle la réunion à l'ordre à 10h37. Monsieur Alexis Légère ainsi que monsieur Jesse Chiasson se joignent au groupe par visioconférence.

CDA25 – 07

ORDRE DU JOUR :

- A. Adoption de l'ordre du jour**
- B. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2025**
- C. Retour sur le mandat et le code de déontologie**
- D. Priorisation des actions**
- E. Établissement du plan d'action 2026**
- F. Autres**

Après vérification, monsieur Reno Poirier, appuyé de madame Alexandra Caissie, a proposé l'adoption de l'ordre du jour tel que circulé.

Adopté à l'unanimité

CDA25 – 08

B. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2025

Après vérification, madame Jeanne d'Arc Lavoie appuyée de monsieur Cédric Vienneau a proposé l'adoption du procès-verbal tel que circulé.

Adopté à l'unanimité

C. Retour sur le mandat et le code de déontologie

Monsieur Benjamin Kocyla fait un bref survol du mandat et du code de déontologie du comité, mettant l'emphasis sur deux articles méritant une attention particulière.

Utilisation des médias sociaux et autres plateformes médiatiques publiques – Monsieur Benjamin Kocyla rappelle aux membres l'importance d'agir avec discrétion et de choisir de manière judicieuse ce qu'ils affichent sur les réseaux sociaux et autres plateformes médiatiques publiques. Il indique que les membres sont responsables du contenu qu'ils publient, et doivent assurer le maintien de la confidentialité des documents et dossiers traités en réunion. Finalement, monsieur Kocyla ajoute qu'il est également interdit d'utiliser les réseaux sociaux pour publier, entre autres, du contenu malhonnête ou trompeur.

Obligation d'éviter les conflits d'intérêts – Monsieur Benjamin Kocyla évoque l'importance de reconnaître les exigences en termes de conflit d'intérêts et d'apparence de conflit d'intérêts. Il explique davantage en quoi consiste un conflit d'intérêts et une apparence de conflit d'intérêt, ajoutant qu'il est essentiel pour tout membre de se retirer des délibérations dans un tel cas. Enfin, monsieur Kocyla invite les membres à lui adresser toute question qu'ils puissent avoir en lien avec ces éléments. Quelques précisions sont demandées, auxquelles monsieur Kocyla fournit davantage de détails.

CDA25 – 10

D. Priorisation des actions

Monsieur Benjamin Kocyla présente à nouveau au groupe le document élaboré en lien avec les recommandations proposées sur les actions à prendre dans l'atteinte des objectifs du comité, et propose de poursuivre le travail déjà entamé le mois dernier. Monsieur Kocyla rappelle aux membres que dans le but de mieux orienter les actions à prendre, il faut d'abord attribuer une cote de priorité à chacune des actions figurant au document. Monsieur Kocyla invite également les membres à partager leurs commentaires et suggestions dans la priorisation des actions du comité.

De bonnes discussions ont lieu et des commentaires pertinents sont partagés de part et d'autre tout au long de la présentation. Diverses initiatives prennent d'ailleurs de l'ampleur, et l'on détermine au fur et à mesure quelles actions pourraient être réalisées en premier lieu pour assurer l'avancement des priorités.

Entre autres, monsieur Benjamin Kocyla demande à monsieur Claude Gallant d'évaluer la possibilité de dresser un portrait de ce qui existe en termes d'incubateur et d'accélérateur d'entreprise, notamment par l'entremise de la CBDC, et ainsi mieux évaluer les besoins au niveau local. Monsieur Gallant se dit prêt à faire ses recherches, mais indique que plusieurs initiatives sont au niveau provincial et non pas au niveau local; le temps nécessaire afin de trouver l'information pourrait ainsi s'avérer plus long.

Les membres discutent également de la possibilité d'établir un point central afin de diriger les gens aux bons endroits, et accompagner les agriculteurs en devenir dans les premières années d'opération de leur entreprise.

Les membres évoquent par ailleurs la possibilité de partenariats avec d'autres organismes, par exemple l'Union nationale des fermiers. La possibilité d'établir des contacts et potentiellement des partenariats avec certains ministères est également discutée.

Par la suite, monsieur Benjamin Kocyla demande à monsieur Jesse Chiasson s'il serait possible pour lui de fournir au comité un aperçu du travail de maillage à travers certains projets, afin d'avoir une vision globale des projets pilotes ayant connu du succès. Monsieur Chiasson indique que les données peuvent varier selon qu'il s'agisse d'agriculture végétale ou animale par exemple, mais que celles-ci pourraient tout de même fournir une vue d'ensemble de ce qui est déjà fait. Par ailleurs, monsieur Chiasson ajoute que le ministère de l'Agriculture a reçu des fonds pour l'embauche de deux employés dont la tâche sera d'identifier les terres agricoles dans la province. Le ministère souhaite ainsi dresser le portrait des terres ayant un potentiel agricole élevé, mais où l'agriculture n'est présentement pas pratiquée.

Enfin, les membres suggèrent la possibilité d'inclure au comité un producteur de bleuets, étant donné la prépondérance de cette industrie dans la Péninsule acadienne. À tout le moins, l'on propose d'inviter un producteur de bleuets aux réunions à l'occasion, afin d'obtenir le pouls et connaître les réalités de cette industrie. Il en va de même pour les éleveurs de bétail, qui pourraient partager de l'information s'avérant potentiellement utile dans l'avancement des différentes actions, et également bénéficier des initiatives envisagées.

Monsieur Benjamin Kocyla indique avoir pris en note les commentaires des membres, et signale qu'il tentera de trouver et de prendre contact avec des intervenants pouvant prêter main-forte dans l'élaboration des prochaines étapes. Monsieur Kocyla ajoute qu'il prévoit également développer davantage les actions et y ajouter certaines précisions. Une fois ce travail terminé le comité pourra se réunir à nouveau, possiblement d'ici les deux prochains mois, afin d'en discuter et recueillir les commentaires des membres.

CDA25 – 11

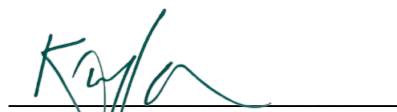
E. Établissement du plan d'action 2026

Par faute de temps, ce sujet ne peut être discuté lors de la présente réunion, et sera donc traité lors de la prochaine réunion.

CDA25 – 12

F. Autres

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés, monsieur Reno Poirier propose la levée de la réunion à 12h02.



Benjamin Kocyla, UPC, MICU
Président



Sophie Bertin
Secrétaire